

# Le contrôle des enregistrements comptables de factures d'achat Niveau 2

Mon atelier pour  
m'entraîner  
à contrôler....

- La justesse du compte comptable choisi au regard de la dépense
- L'exactitude du montant imputé
- La conformité d'affectation débit-crédit
- Le respect du mouvement du flux comptable (réel ou financier)



Détecter les erreurs comptables et les rectifier le plus rapidement possible !



En contrôlant l'imputation comptables (annexe 1)  
En proposant l'écriture rectifiée (annexe 2)



En renseignant la page web  
« N2 –Le contrôle d'écritures comptables d'achat »

» Infographie «



<https://urlr.me/DZRPM>


## Document 1 – Informations sur l'entreprise

Activité : supérette d'un village

EXTRAIT du PLAN de COMPTES			
401050	Fournisseur MIAM Centrale	607300	Achats épicerie sucrée
445661	TVA déductible / ABS 05,5%	607350	Achats boissons
445662	TVA déductible / ABS 20,0 %	607400	Achats hygiène beauté
607050	Achats viandes et poissons	607450	Achats entretien nettoyage
607100	Achats fruits et légumes	607500	Achats animalerie
607150	Achats frais	624100	Transports sur achats
607200	Achats surgelés	765000	Escomptes obtenus
607250	Achats épicerie salée		



Document 2 – Facture reçue de notre fournisseur

	MIAM Centrale	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Pièce N° 125</div>		<b>FACTURE N° 2546</b>				
	CP VILLE			<b>SUPÉRETTE</b> CP VILLE				
<i>Grossiste alimentaire</i> Le 23 novembre 20N		Commande n° 2546 du 19/11/20N						
DÉSIGNATION		CODE TVA	P.U. H.T.	REMISE	P.U. NET H.T.	QTÉ	MONTANT H.T.	
<b>FRUITS LÉGUMES</b>								
Tomate ronde 1 kg		1	3,15	03 %	3,06	15	45,90	
Endives jeunes pousses × 6		1	1,90	03 %	1,84	10	18,40	
Échalote demi longues 250 g		1	2,10	03 %	2,04	10	20,40	
<b>ÉPICERIE SALÉE</b>								
Filet de sardines 100 g		1	1,25	05 %	1,19	15	17,85	
<b>HYGIÈNE BEAUTÉ</b>								
Cotons démaquillants × 50		2	1,10	02 %	1,08	12	12,96	
Mouchoirs en papier 80 p.		2	0,90	02 %	0,88	20	17,60	
TOTAL HT							133,11	
TVA CODE 1			TVA CODE 2			Escompte 2 %		
BASE HT	TAUX	MT TVA	BASE HT	TAUX	MT TVA	TOTAL NET HT		
100,50	5,5 %	5,53	29,95	20,0 %	5,99	Total TVA		
Règlement : comptant par chèque							<b>NET à PAYER TTC</b>	<b>141,97</b>

Document 3 – Bordereau de saisie du journal

BORDEREAU de SAISIE						
JOURNAL : Achats		CODE : AC	Édition du 23/11	PÉRIODE : Novembre		ANNÉE : 20N
JOUR	N° de PIÈCE	DOCUMENT	TIERS	N° de COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
23	125	Facture	MIAM Centrale	607100	130,45	
				445661	11,52	
				401050		141,97
				VÉRIFICATION =	141.97	141.97



## Annexe 1 – Analyse des écritures comptables

DATE	ERREURS CONSTATÉES	SOLUTIONS PRÉCONISÉES
23/11	La ventilation des ventes n'a pas été enregistrée correctement.	Saisir les comptes : - 607100 pour un montant de 84,70 - 607250 pour un montant de 17,85 - 607400 pour un montant de 30,56
23/11	La ventilation de la TVA n'a pas été effectuée	Saisir les comptes : - 445661 pour un montant de 5,53 - 445662 pour un montant de 5,99
23/11	L'escompte n'a pas été enregistré.	Imputer la somme de 2,66 dans le compte 765000 au crédit.

## Annexe 2 – Écritures comptables rectificatives au journal des achats

BORDEREAU de SAISIE						
JOURNAL : Achats		CODE : AC	Édition du 23/11	PÉRIODE : Novembre		ANNÉE : 20N
JOUR	N° de PIÈCE	DOCUMENT	TIERS	N° de COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
23	125	Facture	MIAM Centrale	607100	84,70	
				607250	17,85	
				607400	30,56	
				445661	5,53	
				445662	5,99	
				765000		2,66
				401050		141,97
				VÉRIFICATION =	144,63	144,63

